

ORDRE DU JOUR

- 1 - Élection du Maire**
- 2 - Lecture de la charte de l'Élu local**
- 3 - Élection des adjoints**
- 4 - Indemnités Maire et Adjoints**
- 5 - Désignation des membres du CCAS**
- 6 - Désignation des membres de la Caisse des Écoles**
- 7 - Désignation des membres de la CAO**
- 8 - Désignation des commissions**
- 9 - Désignation des délégués auprès du Sictom Est**
- 10 - Désignation commission contrôle des listes électorales**
- 11 - Désignation des délégués auprès du Syndicat Save Gerçoise**
- 12 - Désignation des membres de la commission des Impôts**
- 13 - Désignation des délégués auprès du SDEG**
- 14 - Désignation d'un délégué auprès du CNAS**
- 15 - Schéma directeur d'Assainissement – Demande d'aide auprès de l'Agence de Bassin Adour-Garonne**
- 16 - Refacturation instruction CU pour contrôle ANC**
- 17 - Créances irrécouvrables Service Eau et Assainissement**
- 18 - Questions diverses**

Etaient présents :

Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude, DEL RIO Fabien, EL HAMIDI Mohamed, GRAHAM Christopher, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, BISMUTH Jessica, DARDENNE Joëlle, DELAGE Honora, DIOP Maëva et SCHWARTZ Annie.

Etaient excusés :

Mme DE SAN JOSÉ Jessica donne procuration à M. BELOU Georges.

En préambule à cette séance, comme vous avez pu le constater sur votre convocation, je vous ai proposé que notre réunion se tienne à huis-clos compte-tenu des mesures sanitaires gouvernementales suite à l'ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020.

Nous devons nous prononcer pour ce huis-clos (article L2121-18 du Code Général des Collectivités)

Approuvé à l'unanimité.

1 - Election du Maire

En application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT), je vous informe que la présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire, est confié au doyen (ou à la doyenne) d'âge. Pour votre

information, je vous rappelle que le Maire est élu au scrutin uninominal secret (article L.2122-4 du CCGT) et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Par conséquent, je demande à Annie Schwartz de procéder au déroulement de cette élection.

Monsieur BELOU Georges s'est porté volontaire pour être Maire de Ségoufielle.

Le vote s'est déroulé à bulletins secrets.

Après dépouillement, M. BELOU Georges a été élu Maire de Ségoufielle à l'unanimité.

2 - Election des Adjoint

L'élection des adjoints suit immédiatement l'élection du Maire, après que le conseil ait délibéré sur le nombre d'adjoints qui ne peut dépasser 30% d l'effectif de notre assemblée, soit 4 adjoints.

Pour ce qui concerne notre commune, et compte-tenu du premier mandat municipal, je vous propose que ce nombre soit limité à 3.

- Adjoint aux Travaux, Sécurité, Voirie
- Adjoint à l'Urbanisme
- Adjoint aux Sports, Culture, Vie associative

L'élection des différents adjoints s'est déroulée à bulletins secrets.

Après dépouillement, les adjoints ont été élus à l'unanimité :

- ***1^{er} adjoint : M. VERGÉ Frédéric, adjoint aux Travaux, Sécurité et Voirie***
- ***2^{ème} adjointe : M. DARDENNE Joëlle, adjointe aux Sports, Culture et Vie Associative.***
- ***3^{ème} adjoint : M. BOYER Jérôme, adjoint à l'Urbanisme.***

3 - Indemnité du Maire

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1er janvier 2019 l'indice brut 1027 (indice majoré 830) et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Dans ce cadre, notre commune fait partie de la strate démographique de 1000 à 3499 habitants et l'indice maximum qui devrait être appliqué est de 51.6%, soit 2 006.93€ brut mensuel. Nous avons une population qui est légèrement au-dessus du minimum (1165 hab), je vous demande de ne pas appliquer le taux maximal, mais de l'abaisser à 45%, soit 1 750.23€ brut mensuel.

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité l'indemnité du Maire proposé soit 1750.23 € brut mensuel.

4 - Indemnité des adjoints

Le montant de l'indemnité des adjoints suit le même principe que celle du Maire. Elle peut être au maximum de 19.8% de l'indice 1027, soit 770.10€ brut mensuel. Je vous propose, compte-tenu également du nombre d'habitants, de l'abaisser à 14%, soit 544.52€ brut mensuel.

Les membres du conseil municipal ont votés à l'unanimité l'indemnité proposée pour les adjoints soit 544.52€ brut mensuel.

5 - Désignation des membres du CCAS

La commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale dont l'activité principale à ce jour est la distribution d'un colis donné aux administrés à partir de 70 ans lors d'une après-midi récréative.

Pour gérer cette instance, nous devons désigner 6 membres de notre assemblée qui siégeront aux réunions, sachant que le Maire de la commune en est le Président. Dans un deuxième temps, nous devrons également intégrer 2 administrés de la commune qui siégeront à cette instance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de cinq conseillers/conseillères.

Monsieur le Maire précise qu'il sera le président du CCAS.

Les membres de la commission sont : Mmes BASCOU Cathy, DARDENNE Joëlle, DIOP Maëva et SCHWARTZ Annie et M. DAVID Jean-Claude.

6 - Désignation des membres de la Caisse des Ecoles

La commune dispose d'une entité territoriale « La Caisse des Ecoles » qui gère uniquement le fonctionnement de l'école. Un budget est prévu annuellement pour cette gestion pour laquelle il nous faut désigner 5 membres de notre assemblée, sachant que là aussi, le Maire en est le Président.

Sachez qu'à toutes nos réunions seront également invités 4 membres de l'Association des Parents d'Elèves de notre école, l'Inspection Académique et un délégué de la Préfecture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de quatre conseillers/conseillères.

Monsieur le Maire précise qu'il sera le président de la Caisse des Ecoles.

Les membres de la commission sont : Mmes BISMUTH Jessica, DELAGE Honora, DE SAN JOSE Jessica et M. EL HAMIDI Mohamed.

7 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres pour l'attribution d'un marché, qu'il soit de travaux ou de services.

En ce qui nous concerne, notre commission se compose de membres titulaires et de trois membres suppléants en plus du Maire qui en est le Président.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de trois conseillers/conseillères titulaires et trois conseillers/conseillères suppléants.

Monsieur le Maire précise qu'il sera le président de la commission d'appel d'offres.

Les membres de la commission sont :

Titulaires : Mrs BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude et ZAMPARUTTI Georges.

Suppléants : Mrs DEL RIO Fabien, GRAHAM Christopher et VERGE Frédéric.

8 - Désignation des commissions

Au vu du mandat municipal qui s'est achevé, je vous propose de réduire ou regrouper nos différentes commissions car certaines d'entre elles n'avaient pratiquement pas d'existence.

Dans ce cadre, je vous suggère qu'il n'y ait que 4 commissions au lieu des 6 du mandat précédent, à savoir :

- Commission des Finances
- Commission Urbanisme
- Commission Voirie, Sécurité, Travaux
- Commission Vie Associative, Sport, Culture

Je vous précise que le nombre de membres dans chaque commission n'est pas limité, mais un groupe de 5 ou 6 conseillères ou conseillers me semble correct pour un travail efficace.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de cinq ou six conseillers/conseillères pour chaque commission.

COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire précise qu'il sera le président de cette commission.

Les membres de la commission sont : Mmes DARDENNE Joëlle, DELAGE Honora et Mrs BOYER Jérôme, EL HAMIDI Mohamed, DAVID Jean-Claude et ZAMPARUTTI Georges.

COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire précise que M. Boyer Jérôme sera président de cette commission.

Les membres de la commission sont : Mme DARDENNE Joëlle et Mrs DEL RIO Fabien, GRAHAM Christopher, VERGE Frédéric et ZAMPARUTTI Georges.

COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire précise que M. VERGE Frédéric sera président de cette commission.

Les membres de la commission sont : Mmes DARDENNE Joëlle et Mrs DEL RIO Fabien, GRAHAM Christopher, VERGE Frédéric et ZAMPARUTTI Georges.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET CULTURE

Monsieur le Maire précise que Mme DARDENNE Joëlle sera président de cette commission.

Les membres de la commission sont : Mmes BASCOU Cathy, BISMUTH Jessica, DIOP Maëva, SCHWARTZ Annie et Mr EL HAMIDI Mohamed.

9 - Désignation des délégués au Sictom EST

Je vous précise que notre commun fait partie du Sictom Est quant au ramassage des ordures ménagères, organisme qui a son siège à Mauvezin. Chaque commune est représentée dans ce Syndicat par 2 titulaires qui ont droit de vote et de défendre les intérêts communaux lors des différentes assemblées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de deux conseillers/conseillères titulaires.

Les membres de la commission volontaires sont : Mrs VERGE Frédéric et ZAMPARUTTI Georges.

10 - Désignation de la commission de contrôle des listes électorales

Entre chaque élection, qu'elle soit Communale, Départementale, Législative ou Présidentielle, la commune a l'obligation de se doter d'une commission de contrôle des listes électorales. Cette commission a pour rôle de vérifier la radiation des électeurs partis ou décédés d'une part, et d'autre part la validité des nouveaux inscrits.

Pour ce faire, il faut 5 titulaires.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de cinq conseillers/conseillères titulaires.

Monsieur le Maire précise qu'il sera président de cette commission.

Les membres de la commission sont : Mmes DARDENNE Joëlle, SCHWARTZ Annie et Mrs BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude et EL HAMIDI Mohamed.

11 - Désignation du membre du Syndicat de la Save Gersoise

Ce syndicat est né de la fusion de 3 autres syndicats (Save Gersoise, Save et Gesse et Save Aval) en Juillet 2017 et à pour compétence obligatoire l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leurs accès. Il y a également des compétences optionnelles comme la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines de la Save et de ses affluents. Pour être assez complet, sachez que le siège de ce syndicat est à la Mairie d'Isle en Dodon. Notre commune doit être représentée par un délégué titulaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le nom d'un conseiller/conseillère.

Le délégué est M. GRAHAM Christopher.

12 - Désignation des membres de la commission des Impôts.

Suite à un courrier de la Préfecture, cette décision est reportée au prochain conseil municipal.

13 - Désignation des délégués auprès du SDEG

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers a été créé par arrêté Préfectoral le 7 Juillet 1948 et exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz sur le territoire de ses membres.

En sa qualité d'autorité organisatrice, ce Syndicat peut, dans les conditions prévues par la loi passer avec les entreprises délégataires tout acte relatif à la délégation du service public de l'électricité afférent à l'acheminement et à la fourniture de l'électricité ou du gaz.

Il exerce aussi en lieu et place de ses communes membres et sur leur demande, la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière, notamment extensions, renforcements, renouvellements et mises en conformité.

J'ajoute que lorsque nous faisons appel à ce syndicat, nous ne payons pas de TVA et nous avons une subvention de 30% sur les travaux.

Notre commune est représentée par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée les noms de deux conseillers/conseillères titulaires et deux conseillers/conseillères suppléants.

Les membres de la commission sont :

Titulaires : Mme DELAGE Honora et M. VERGE Frédéric

Suppléants: Mrs. EL HAMIDI Mohamed et ZAMPARUTTI Georges

14 - Désignation d'un(e) délégué(e) au CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale.

Représentants du personnel, le rôle du CNAS est un organisme important pour les salariés des collectivités territoriales, qui disposent d'un véritable droit d'accès à l'aide sociale à travers diverses prestations, à savoir des avantages loisirs et vacances, des renseignements juridiques ou des prêts.

Notre commune a adhéré à cette association en Septembre 2012.

Nos agents ne paient aucune cotisation, seul l'employeur verse une cotisation annuelle dont le montant est calculé par agent.

Nous devons désigner un membre du conseil pour participer aux travaux de l'assemblée Générale qui se réunit 1 fois par an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le nom d'un conseiller/conseillère.

La déléguée est Mme SCHWARTZ Annie.

15 -Schéma directeur d'Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de bassin Adour-Garonne

Notre commune doit refaire son schéma directeur d'assainissement qui datant de plus de 10 ans est devenu obsolète. Je vous précise que c'est une obligation que d'avoir ce schéma dans toute collectivité ayant un assainissement collectif. Il précise le diagnostic complet de notre réseau.

Nous avons un devis de PURE ENVIRONNEMENT qui a été notre maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et dont nous avons été très satisfaits, pour un montant de 24 500.00euros HT. Pour ces travaux, l'Agence de Bassin peut nous subventionner à hauteur de 50% de ce montant. Il convient donc de demander cette subvention.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée et procède au vote.

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition de devis ainsi que la demande de subvention.

16 - Refacturation instruction CU pour contrôle ANC

La société VEOLIA a facturé à la commune 2 instructions de Certificat d'Urbanisme pour des administrés dans le cadre d'un contrôle pour l'assainissement non collectif. Il convient de refacturer cette prestation à chacun, soit 70€ HT par foyer.

La trésorerie nous demande une délibération pour ce faire.

**Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée et procède au vote.
L'assemblée vote à l'unanimité la refacturation.**

17 - Service Eau et Assainissement – Créances irrécouvrables

La trésorerie vient de nous faire savoir que malgré toutes ses interventions, il n'a pas été possible de récupérer un arriéré de factures d'eau concernant un administré qui est parti de la commune depuis quelques années. Le montant que nous devons passer en créances irrécouvrables est de 380.00€.

**Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée et procède au vote.
L'assemblée vote à l'unanimité la proposition de créances irrécouvrables.**

18 - Questions diverses :

- **Masques « grand public » :**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu environ 1300 masques à distribuer aux administrés. Cette livraison ne représente que la moitié de la commande initiale.

Le conseil municipal a décidé de faire une distribution des masques « grand public » aux personnes de plus de 11 ans, les mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 Juin de 17h à 19h30 à la Salle des Associations.

Pour les personnes de 70 ans et plus, une distribution à domicile sera assurée par des membres du conseil municipal.

- **Street-art :**

Monsieur le Maire informe qu'une fresque va être réalisée sur la face à droite de la Mairie.

L'artiste, Jérôme SOUILLOT doit présenter des modèles de dessins qui seront présentés en conseil municipal afin de faire un choix.

- **Eclairage public :**

Monsieur le maire informe que des travaux d'enterrement des lignes électriques doivent être réalisés à partir la Mairie jusqu'au cimetière en passant par le chemin du Pountet et rond-point de la RD9.

- **Développement économique CCGT :**

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre de la CCGT à Mme DELGA Carole, Présidente de la Région Occitanie concernant la mise en place du Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie et du Fonds L'Occal.

La CCGT notifie contribuer au Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie et du Fonds L'Occal.

- **Prochain conseil**

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal sera le mercredi 17 juin à 18h30 à la Salle des Associations.

Le Maire,

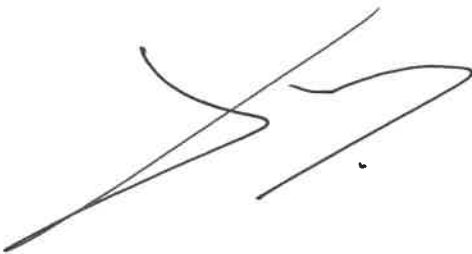
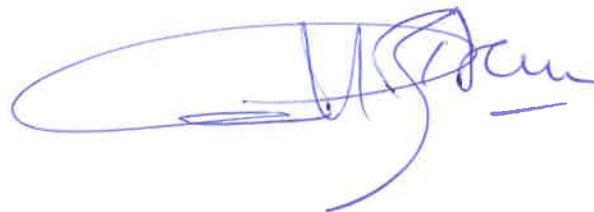

Le secrétaire,



MAIRIE DE SEGOUFIELE
32600



Les membres du conseil,



Schubatz